

Le 14 octobre 2015

**ASSEMBLÉES D'UNITÉS CONJOINTES DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS  
DES DÉPARTEMENTS DE « ÉDUCATION ET FORMATION SPÉCIALISÉES »,  
« ÉDUCATION ET PÉDAGOGIE » ET « DIDACTIQUE »**

**Le lundi 2 novembre 2015**

**À 12 h 30 autour d'un léger repas \***

**Au lieu social du Syndicat, salle A-R542**

Bonjour à toutes,  
Bonjour à tous,

Le temps est venu de tenir l'assemblée statutaire de votre unité départementale. Cette année les assemblées d'unités se déroulent dans un contexte particulier de coupes budgétaires à l'UQAM et de la négociation de notre convention collective.

Pendant cette réunion, l'équipe syndicale vous informera de l'état des négociations de notre convention collective et nous aborderons également les problématiques liées à la vie départementale grâce aux rapports présentés par vos représentantes et représentants à l'assemblée départementale, au comité de programme, au comité de liaison local, etc.

Enfin, vous aurez l'occasion d'élire, pour l'année à venir, les collègues qui vous représenteront aux conseils syndicaux, assemblées départementales, comités des programmes, etc.

Rappelons que les personnes siégeant aux différents comités sont directement rémunérées par le budget de la représentation.

Nous vous demandons de **confirmer votre présence par retour de courriel au plus tard le 28 octobre car nous devons connaître le nombre exact de convives pour commander des lunches.**

Au plaisir de nous retrouver!

Syndicalement vôtre,

Jean Régnier, Comité mobilisation-intégration  
pour Louise Crépeau, déléguée syndicale,  
Marcel Lecours, délégué syndical  
et André Barrette, délégué syndical

\*Veuillez nous signaler toute diète spéciale lors de vos réservations.

*.../voir au verso*

## ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mot d'accueil
3. État des négociations de la convention collective
4. La mobilisation des membres et le rôle des déléguées et délégués
5. Projets d'intégration
  - Suivi des dossiers par le Comité de liaison local
  - Demande de prolongation
6. Rapport (verbal ou écrit) des représentantes, des représentants
7. Élections pour le département d'éducation et formation spécialisées :
  - délégation au Conseil syndical (13)<sup>1</sup>
  - représentation à l'Assemblée départementale (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de premier cycle :
    - Adaptation scolaire et sociale (FI) (1)<sup>2</sup>
    - Formation professionnelle et technique (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de cycles supérieurs :
    - Doctorat en éducation (1)<sup>2</sup>
    - Éducation et formation spécialisées (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de premier et deuxième cycle en Éducation et formation des adultes (1)<sup>2</sup>
  - représentation au Comité de liaison local (CLL) (3)<sup>3</sup>
8. Élections pour le département d'éducation et pédagogie :
  - délégation au Conseil syndical (11)<sup>1</sup>
  - représentation à l'Assemblée départementale (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de premier cycle en Enseignement secondaire (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de cycles supérieurs :
    - Maîtrise en éducation (1)<sup>2</sup>
    - Éducation et pédagogie (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de premier et deuxième cycle en Carriérologie (1)<sup>2</sup>
  - représentation au Comité de liaison local (CLL) (3)<sup>3</sup>
9. Élections pour le département de didactique :
  - délégation au Conseil syndical (10)<sup>1</sup>
  - représentation à l'Assemblée départementale (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de premier cycle :
    - Préscolaire-primaire (1)<sup>2</sup>
    - Éducation à la petite enfance (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de cycles supérieurs en Pédagogie de l'enseignement supérieur (1)<sup>2</sup>
  - représentation au Comité de liaison local (CLL) (3)<sup>3</sup>
10. Divers

N.B.: - Tous les mandats pour les postes à combler sont d'une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

- Les personnes intéressées à siéger à l'une ou l'autre des instances et qui ne peuvent assister à la réunion sont priées de faire parvenir une procuration à Louise Crépeau, Marcel Lecours, André Barrette ou à Jean Régnier au SCCUQ (A-R540).

---

<sup>1</sup> accorde du pointage; <sup>2</sup> accorde du pointage et une rémunération; <sup>3</sup> est rémunérée